

DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

● À MOSCOU

IV^e Séminaire international sur le droit international humanitaire dans le monde contemporain

Organisé conjointement par l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'URSS, l'Institut international de droit humanitaire de San Remo et l'Université Patrice Lumumba de Moscou, ce quatrième séminaire, placé sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du CICR, a accueilli à Moscou du 3 au 7 juin des représentants de gouvernements et des Sociétés nationales de Bulgarie, Danemark, Finlande, Hongrie, Norvège, Pologne, République démocratique allemande, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie et URSS.

Participaient également à ce séminaire le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Jean-Pierre Hocké, accompagné de M. Ghassan Arnaout, directeur de la division du Droit des réfugiés et de la Doctrine du HCR. Le CICR était représenté par M. Michel Veuthey, délégué général pour l'Europe et l'Amérique du Nord et M^{me} Cristina Kruck, déléguée-diffusion pour l'Europe et l'Amérique du Nord, et l'Institut international de droit humanitaire par le professeur Jovica Patrnogic, président et le D^r Ugo Genesio, secrétaire général.

Les participants ont discuté de la place et du rôle du droit international humanitaire dans le monde contemporain et du respect des droits fondamentaux des réfugiés et personnes déplacées. Ils ont souligné que le droit humanitaire représente un instrument essentiel pour l'humanisation des relations internationales et la protection des droits de l'homme, de la vie et de la sécurité, en particulier à l'ère nucléaire.

Les problèmes d'application du droit humanitaire ont fait l'objet d'un exposé présenté par M. Veuthey. En outre, à la suite d'une communication de M^{me} Kruck, les délégués ont insisté sur le rôle particulier du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la diffusion du droit humanitaire, dont les principes contenus dans les devises *Inter arma Caritas* et *Per humanitatem ad pacem* devraient devenir une part

intégrante de la conscience des hommes, et plus spécialement de ceux qui contrôlent les armes et autres moyens de destruction de masse.

S'agissant du respect des droits fondamentaux des réfugiés et personnes déplacées, les participants ont insisté sur l'ampleur du problème et l'importance de la coopération internationale pour le résoudre. Ils ont rappelé le rôle dans ce domaine des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organisations non gouvernementales.

L'Institut international de droit humanitaire publiera le compte rendu des exposés et débats de ce séminaire.

● À GENÈVE

Colloque international: les Protocoles de 1977 additionnels aux Conventions de Genève de 1949 — dix ans après —

A l'occasion du X^e anniversaire de l'adoption des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, la Faculté de droit de l'Université de Genève a organisé du 11 au 13 juin un Colloque international intitulé: «Les Protocoles de 1977 additionnels aux Conventions de Genève de 1949-dix ans après».

Quelque cinquante juristes du monde entier ont participé à ce colloque placé sous la direction du professeur Luigi Condorelli, professeur de droit international public à la Faculté de droit de l'Université de Genève. Plusieurs membres du CICR: M^{me} D. Bindschedler, M. M. Aubert, vice-présidents, M^{me} A. Petitpierre, MM. P. Bernasconi, D. Schindler, membres du CICR, et des juristes du CICR, M^{me} S. Junod, MM. Y. Sandoz, H. P. Gasser, R. Kosirnik, M. Veuthéy et B. Zimmermann ont également suivi les travaux de ce colloque.

Lors de la séance d'ouverture qui eut lieu le 11 juin à l'Université de Genève, des allocutions ont été prononcées par le recteur de l'université, M. M. Guenin, le président du CICR, M. C. Sommaruga, le directeur de la Direction du droit international public du Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, M. M. Krafft, et le doyen de la Faculté de droit, M. A. Dufour.

Le président du CICR s'est notamment réjoui de constater que l'enseignement du droit international humanitaire est maintenant bien implanté